

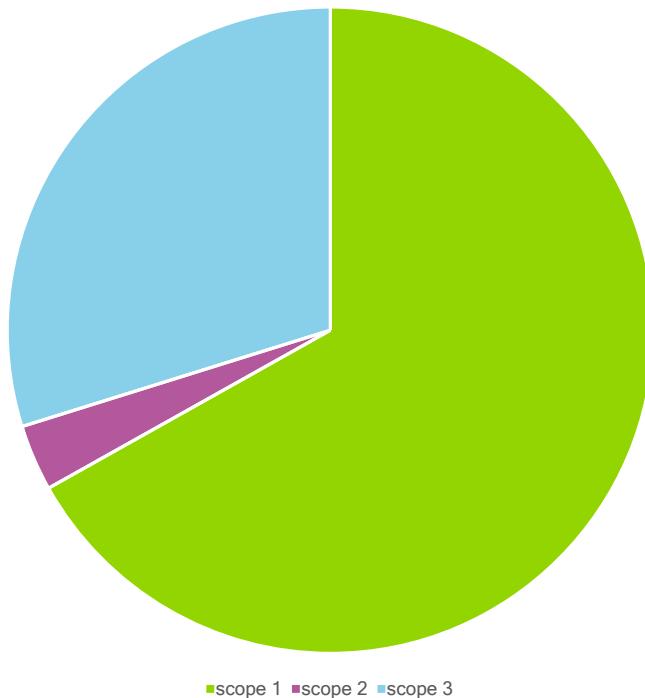
**Information sur l'entreprise**

Nom de l'entreprise	Robert Laminage SA
Entreprise ID	
Secteur d'activité	Primaire (matières premières)
Code NOGA	[24] Production et transformation des métaux

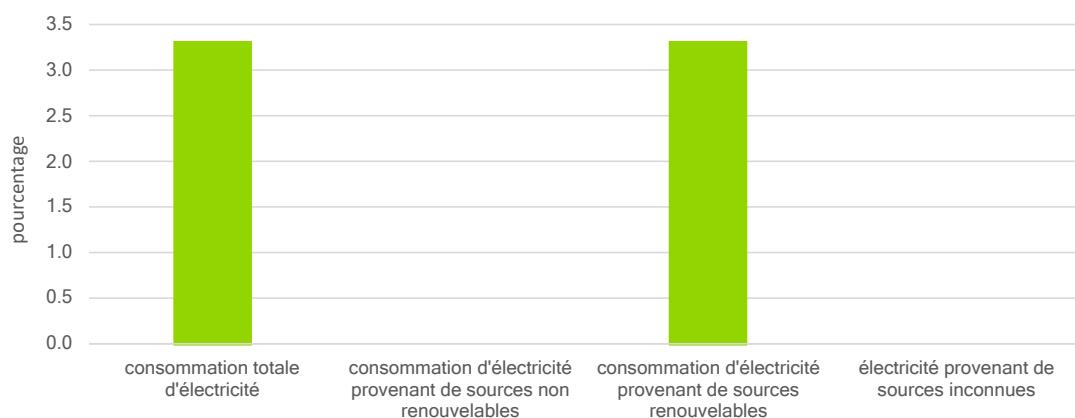
	Général	Scope 1	Scope 2	Scope 3*
Émission (tCO <sub>2</sub> )	222.55	148.82	7.37	66.36
Granularité d'entrée	low	low	high	low

\* Les valeurs du Scope 3 sont rapportées de manière partielle, conformément à notre questionnaire.

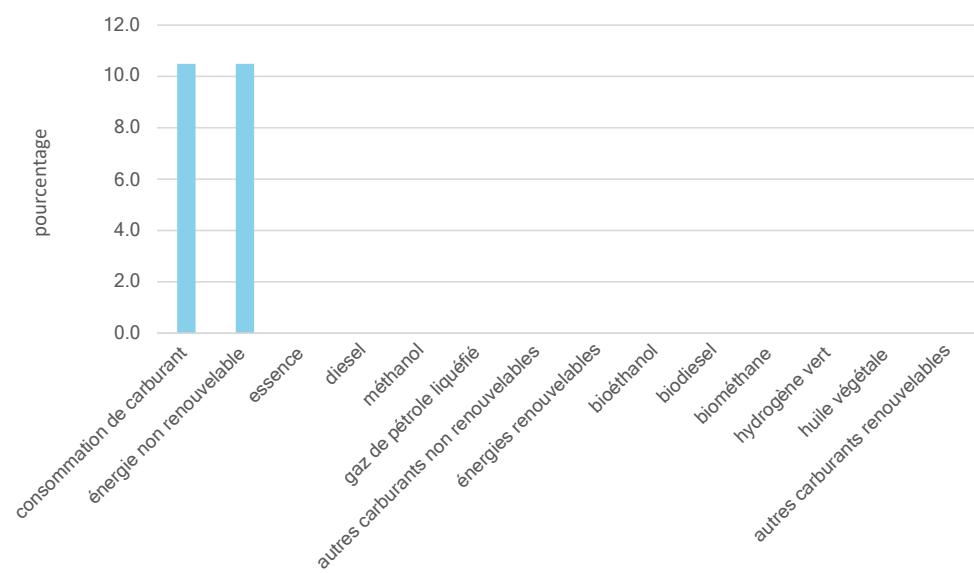
	Score total	Score de référence	Score No-go	ΔScore cible
CO <sub>2</sub> Score	88.90	60.00	0.00	11.10

**% CO2 par Scope**

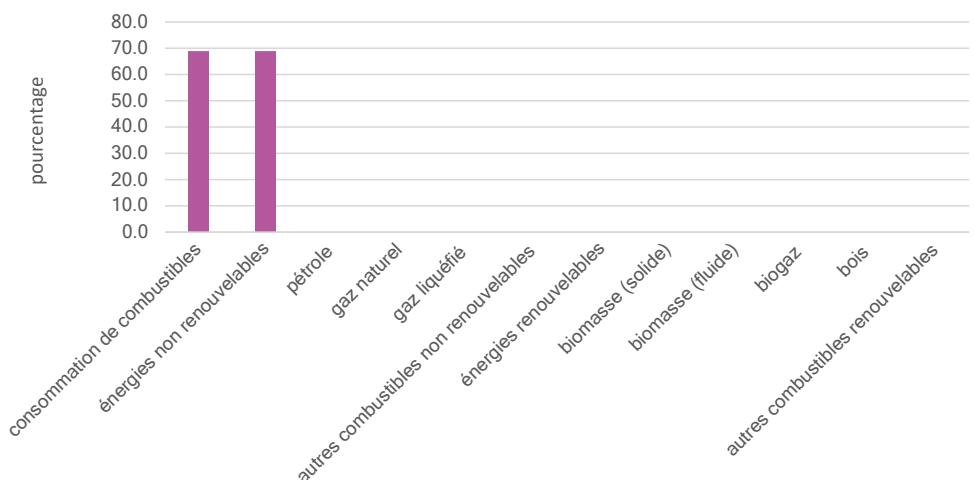
### % CO2 par Source d'électricité



### % CO2 par Carburant



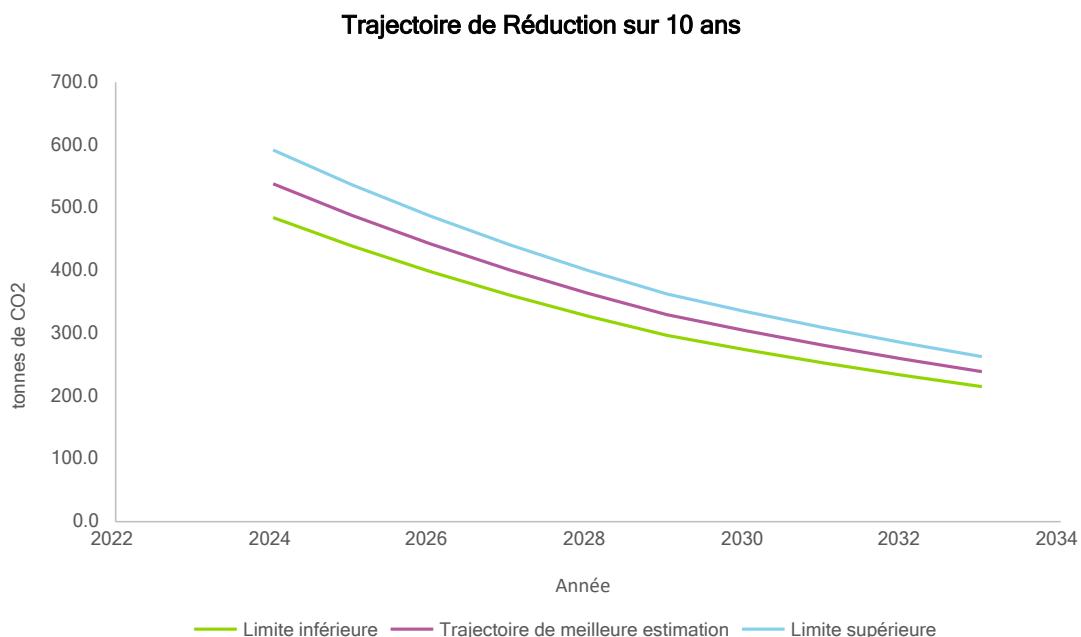
### % CO2 par Combustibles



## Trajectoire de Réduction sur 10 ans

Nombre d'années	Fin de l'exercice fiscal	Limite inférieure	Trajectoire de meilleure estimation	Limite supérieure
1	2024	484.5	538.3	592.1
2	2025	439.3	488.1	536.9
3	2026	398.3	442.5	486.8
4	2027	361.1	401.2	441.3
5	2028	327.4	363.8	400.2
6	2029	296.9	329.8	362.8
7	2030	273.9	304.3	334.8
8	2031	252.7	280.8	308.9
9	2032	233.2	259.1	285.0
10	2033	215.2	239.1	263.0

Émissions actuelles de CO<sub>2</sub> 222.55 tonnes



## Objectif de la trajectoire de réduction du CO2

En plus de ses diverses fonctionnalités, esg2go propose une fonctionnalité supplémentaire appelée Trajectoire de réduction du CO2 pour accompagner les PME dans leur gestion de la durabilité, en mettant l'accent sur le domaine principal Environnement (E). Cette fonctionnalité permet aux PME de comparer leurs émissions calculées à l'aide du calculateur de CO2 avec les objectifs climatiques suisses.

### Description

À partir de l'année de référence 2024, la trajectoire de réduction du CO2 montre la meilleure estimation ainsi que les bornes supérieure et inférieure autour de cette trajectoire pour les 10 prochaines années. Pour chaque année, les bornes supérieure et inférieure définissent un corridor de tolérance (voir Figure 1 ci-dessous). À partir de l'exercice fiscal 2024, si une PME observe une émission de CO2 issue du calculateur de CO2 en dessous de la borne supérieure du corridor de CO2 à la fin de chaque exercice fiscal, elle peut supposer que sa performance a été satisfaisante pour l'ensemble de l'exercice 2024.

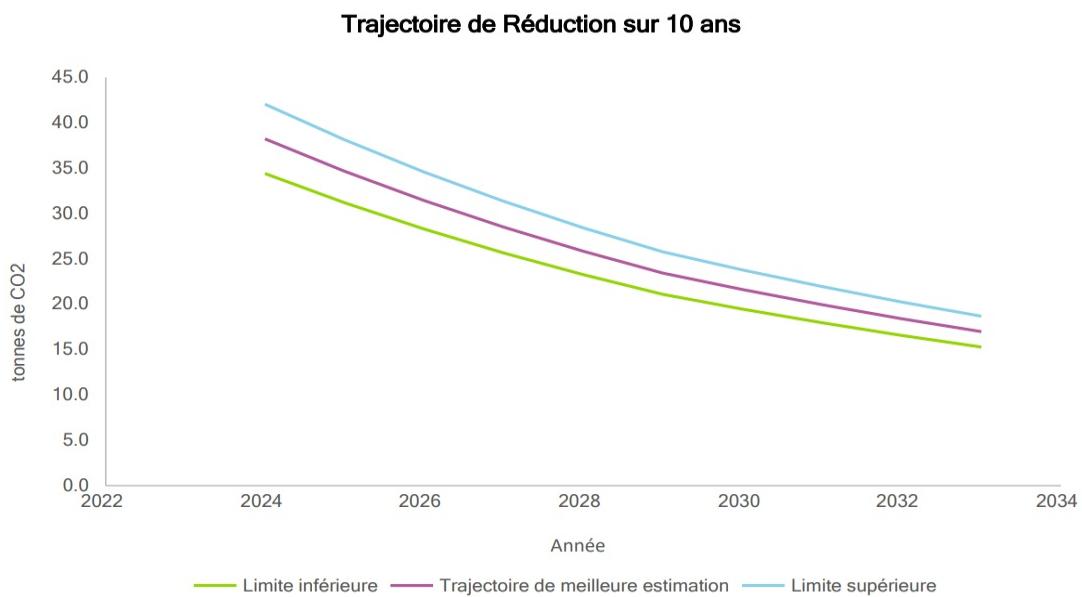


Figure 1 : Trajectoire de réduction du CO2

Par exemple, si la PME observe une émission de CO2 de 10 tonnes (ce qui est significativement inférieur à la limite inférieure de 20 tonnes), elle peut supposer que sa performance a été bien meilleure que prévu. La figure ci-dessus indique également que si, par exemple, les émissions de CO2 observées à la fin de l'exercice 2024 sont de 30 tonnes (ce qui est supérieur à la limite supérieure de 25 tonnes), il est recommandé à la PME de revoir ses mesures internes pour réduire ses émissions de CO2.